

Contrat de rivière du bassin versant de la Têt

2^e réunion du comité de rivière
24 février 2015

Déroulé de la réunion

- 1/ Introduction par le président du SMBVT et du comité rivière
- 2/ Rappel des objectifs et étapes essentielles du contrat rivière
- 3/ Orientations du contrat et bilan d'activité 2014
- 4/ Calendrier prévisionnel
- 5/ Tour de table des participants et des partenaires institutionnels
- 6/ Clôture de la réunion

Objectifs :

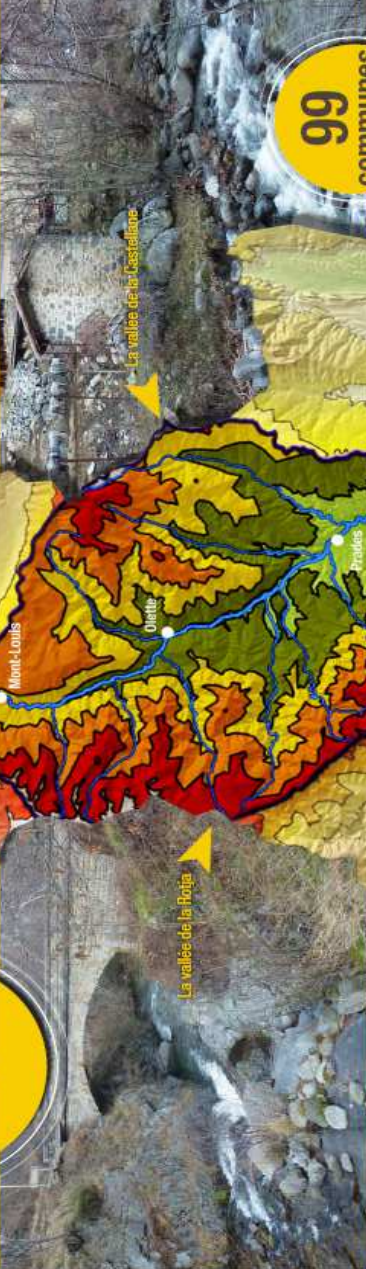
*Faire le point sur la démarche
Statuer sur l'ambition du volet « gestion quantitative »
Articulation entre contrat et PGRE
Arrêter le calendrier prévisionnel*



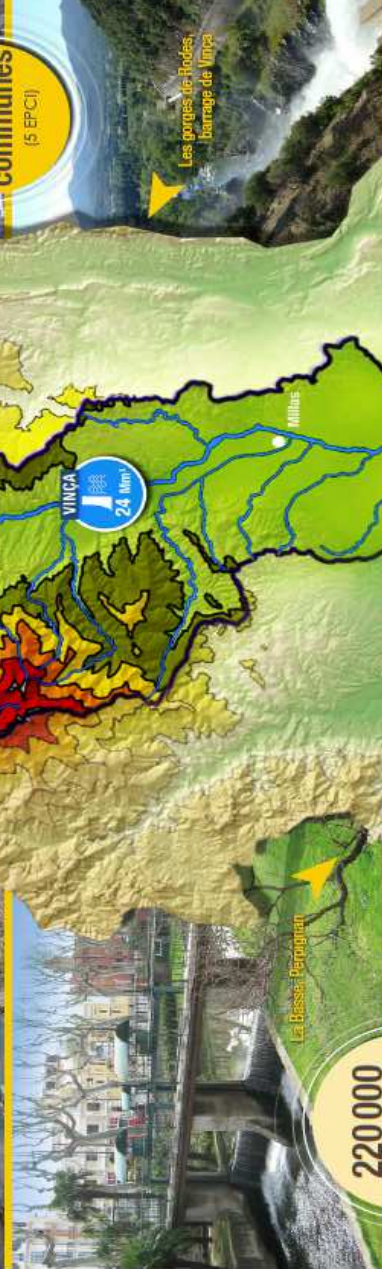
600 km
 de cours d'eau
 (120 km pour la Têt)



1500 km²
 (le plus grand bassin
 du département)



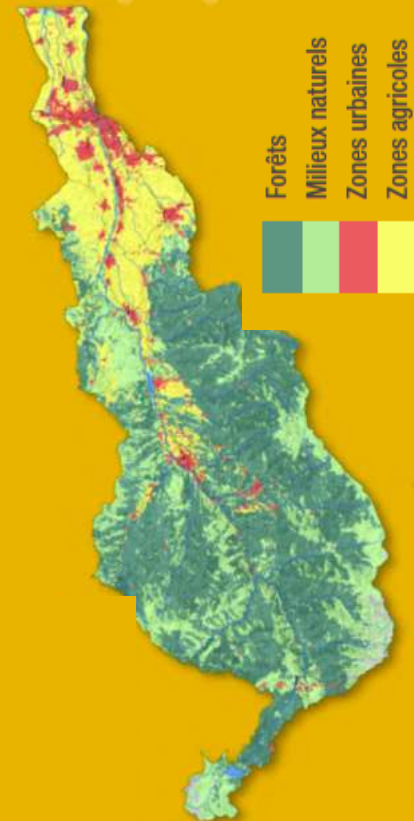
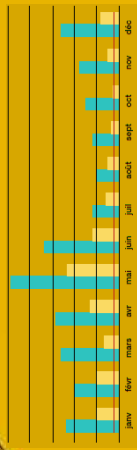
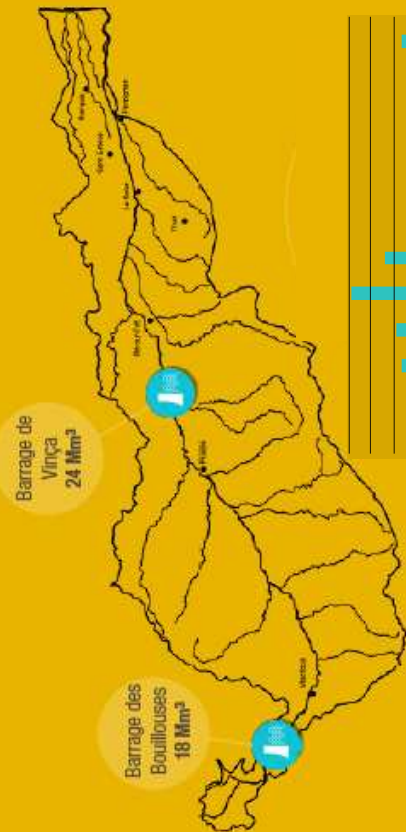
99 communes
 (5 EP CI)



220 000 habitants
 (90 % sur l'aval
 du bassin)



Les différents visages du bassin de la Têt



Forêts
 Milieux naturels
 Zones urbaines
 Zones agricoles

Objet du contrat de rivière

quelle vision et quelle ambition pour ce territoire?
= dimension intercommunautaire



Le Bassin Versant

comme berceau
d'une nouvelle
politique de l'eau



Echelle pertinente : le bassin versant

- Réduire la vulnérabilité / risques
- Concilier usages >< ressource
- Mettre en valeur, préserver et restaurer les milieux



Une méthode :

- Vision globale des enjeux et des acteurs
- Partager des objectifs / concertation
- Implication de tous et engagement moral



Une opportunité : cadre opérationnel

- Mise en cohérence des projets locaux / collectif
- Assistance technique, aides financières
- Programme d'actions sur 5 ans = vision durable

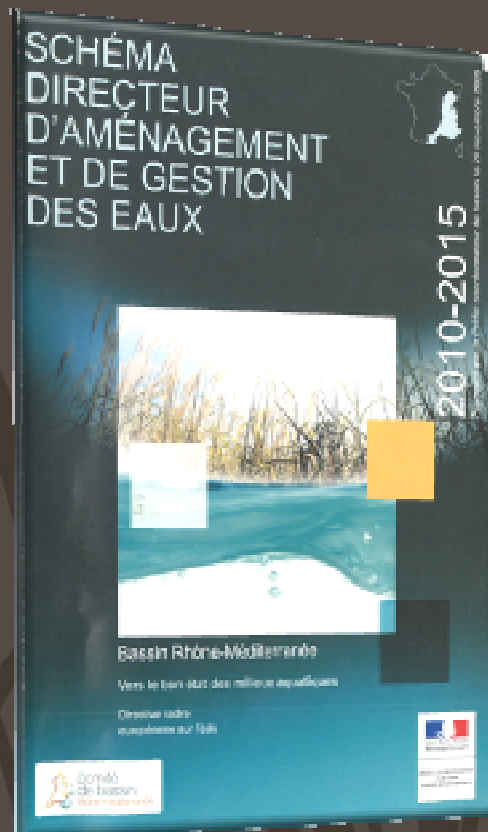


Une complémentarité et une articulation



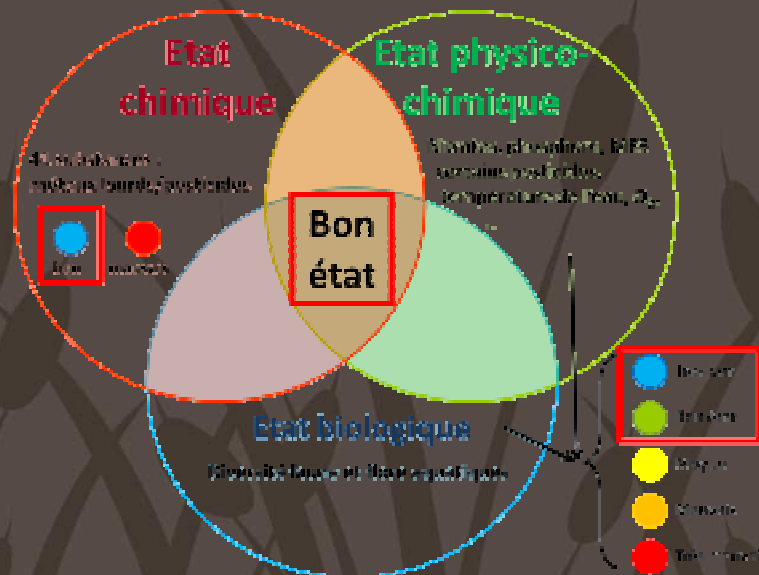
Les documents cadre et d'orientations

SDAGE

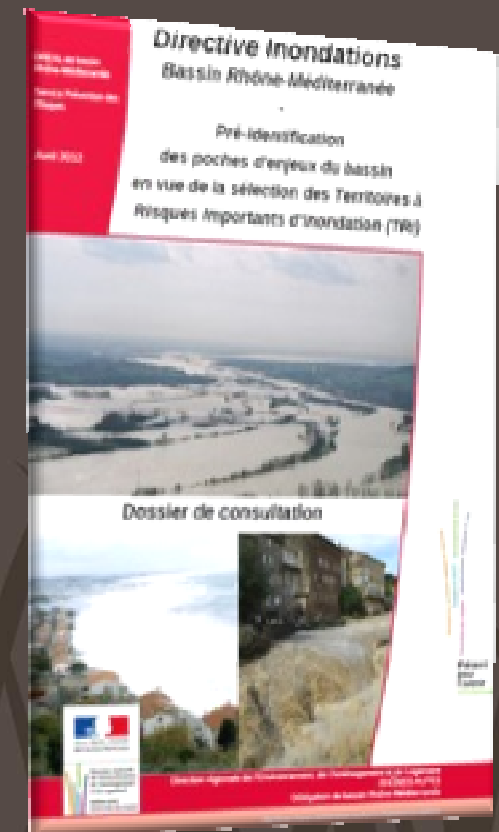


Directive Cadre sur l'eau

Comment définir le bon état ?



Directive Inondation



La gouvernance du contrat : le comité de rivière

Le comité de rivière

(3 collèges)

Définit les objectifs, approuve l'AVP et le contrat définitif
Evalue annuellement et dresse les bilans

3 commissions : approfondir les sujets, élaborer les actions

Commission
Milieux naturels

PAPI

Commission
Qualité des eaux
(superficielles)

Commission
Gestion quantitative
(eaux de surface)

+ Animation territoriale - large concertation des acteurs
+ Comité technique et partenaires

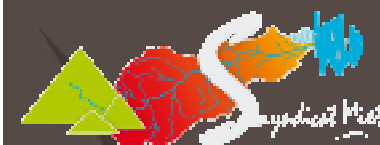


Bassin Versant de la Têt

Structure porteuse

SMBVT : structure porteuse du bassin versant

membres du SMBVT = couverture globale du bassin



Bassin Versant de la Têt

SMBVT

- Organise
- Pilote
- Anime
- Conseille
- Accompagne

gestion équilibrée de la ressource en eau ;
participation à réduire la vulnérabilité du territoire aux inondations, restaurer, entretenir les cours d'eau, préserver les milieux et l'eau

PAPI

**Contrat
de rivière**



Objectifs poursuivis
dans ce premier contrat
(5 ans)

Propositions élaborées sur la base :

- des enjeux retenus par les élus au cours des différentes phases de concertation
- d'un travail de concertation technique mené par le SMBVT (COTECH)
- des rencontres individuelles de tout les acteurs du bassin par le SMBVT
- des informations remontées au SMBVT (appel à projet automne 2014)
- des conclusions des études préalables à l'élaboration du contrat de rivière
- des documents de cadrage réglementaires ou des schémas directeurs (SDAGE)



Les différents volets du contrat

Volet 1 : préserver, redévelopper les fonctionnalités naturelles des bassins versants

Volet 2 : améliorer la qualité des eaux superficielles

Volet 3 : améliorer la gestion quantitative des eaux superficielles

Volet 4 : Animer, fédérer, communiquer et sensibiliser

Objectifs de ce premier contrat (5 ans)

Volet 4 : Animer, fédérer, communiquer et sensibiliser

Animer le contrat et le PAPI

- Fonctionnement de la structure porteuse
- Renforcement et évolution statutaire de la structure porteuse
- Suivre, évaluer et dresser des bilans

Fédérer les différents acteurs du bassin versant

- Concerner, communiquer avec le plus grand nombre
- Rassurer sur les prérogatives
- Viser l'articulation et la cohérence des différents outils

Communiquer, sensibiliser

- Etablir un plan de communication sur 5 ans
- Développer des outils de sensibilisation
- Organiser la synergie, utiliser les forces vives du territoire

Principales avancées sur les enjeux majeurs du volet 4 au cours de l'année 2014

4 réunions de concertation
géographique (communes)

6 Comités techniques
5 comités de pilotages

Animation territoriale pour
la mise en œuvre de PAPPH
(bassin amont)

Rencontre individuelles de
tous les acteurs –
propositions d'actions +
fiches actions

Réappropriation des enjeux
post-élection
2 Comités syndicaux

RDV politique avec Préfet de
département et Agence de
l'eau

Propositions d'interventions
dans tous les conseils
communautaires + PNR et
grand site Canigou

Appel à projet à l'automne
(courrier CC + communes)

Création d'un lexique à
destination des élus + note à
l'attention des DGS (objet
contrat)

Elaboration en régie d'un plan
de communication +
sensibilisation
(2 jeux pour scolaires à l'étude)

Mise en ligne de toutes les
productions du contrat ou des
études préalables au contrat

1 Commission thématique
Volet 1

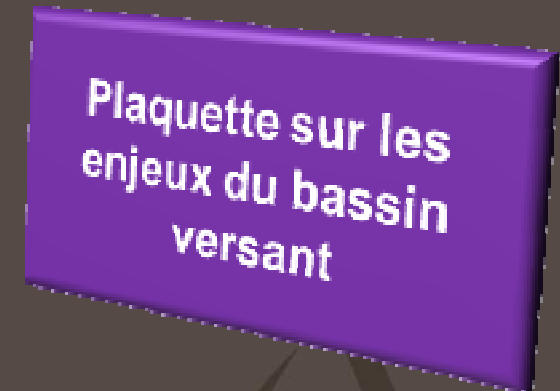
© Arvids JECALIN

Au cœur du Bassin Versant de la Têt

Une gestion équilibrée de l'eau et
des milieux aquatiques de la rivière
Têt et de ses affluents.



Syndicat Mixte
Bassin Versant de la Têt



Principales avancées sur les enjeux majeurs du volet 4 au cours de l'année 2014



Objectifs de ce premier contrat (5 ans)

Volet 1 : préserver, redévelopper les fonctionnalités naturelles des bassins versants

Gérer le risque inondation
en tenant compte du bon état

- Programmation des actions dans le cadre du **PAPI**
- > Bientôt un bilan à mi-parcours

Préserver, valoriser et restaurer
les milieux naturels

- Gérer la végétation des berges et du lit des rivières
- Lutter contre les espèces invasives (végétales et animales)
- Préserver les milieux et espèces remarquables
- Préserver les zones humides
- Valoriser le cadre de vie, se réapproprier les cours d'eau

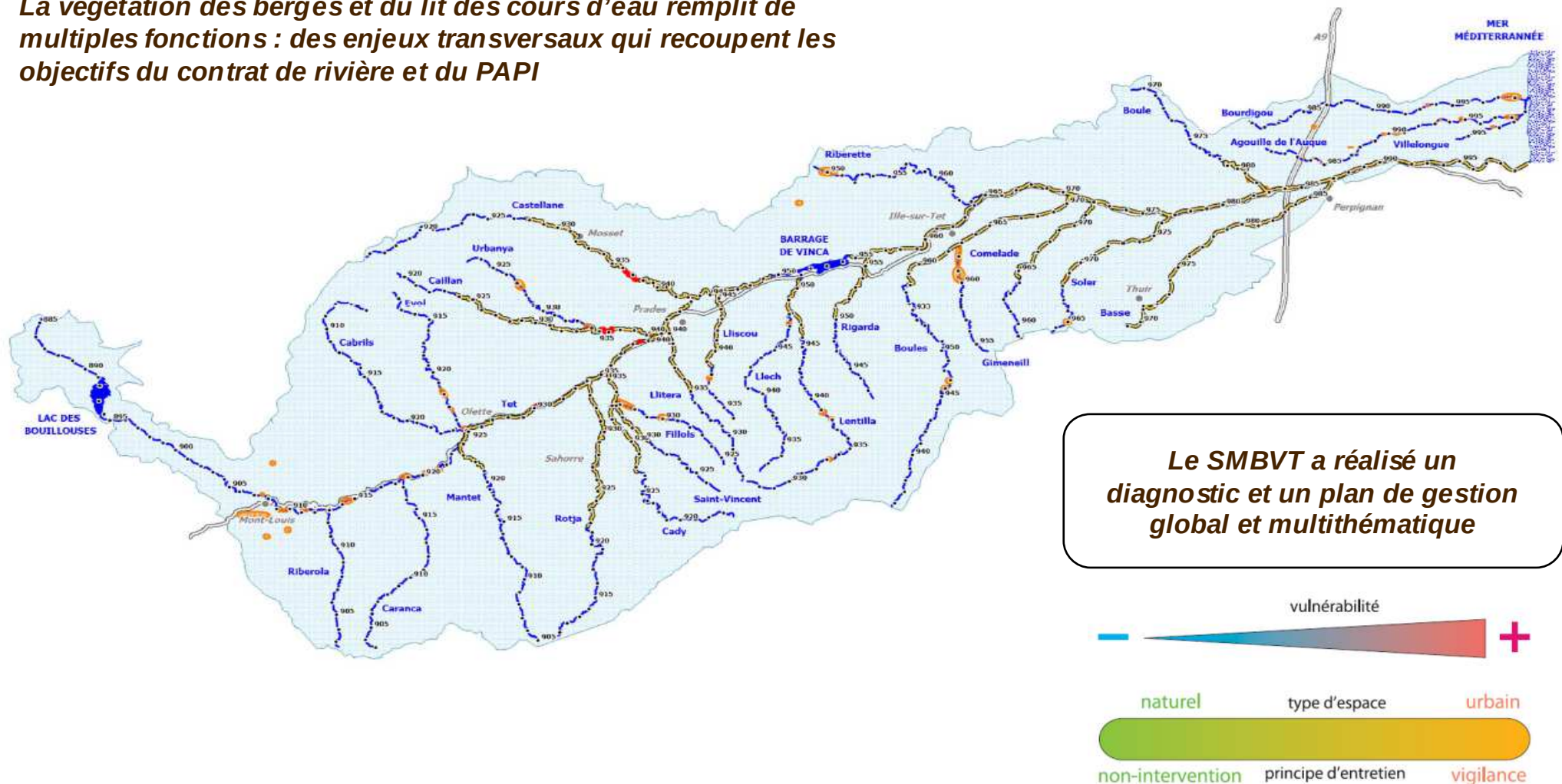
Améliorer la dynamique fluviale
et la continuité écologique

- Suivre et restaurer l'incision du lit de la Têt aval
- Restaurer la continuité écologique
- Mieux gérer le transit sédimentaire
- Préserver et restaurer les fonctionnalités des rivières

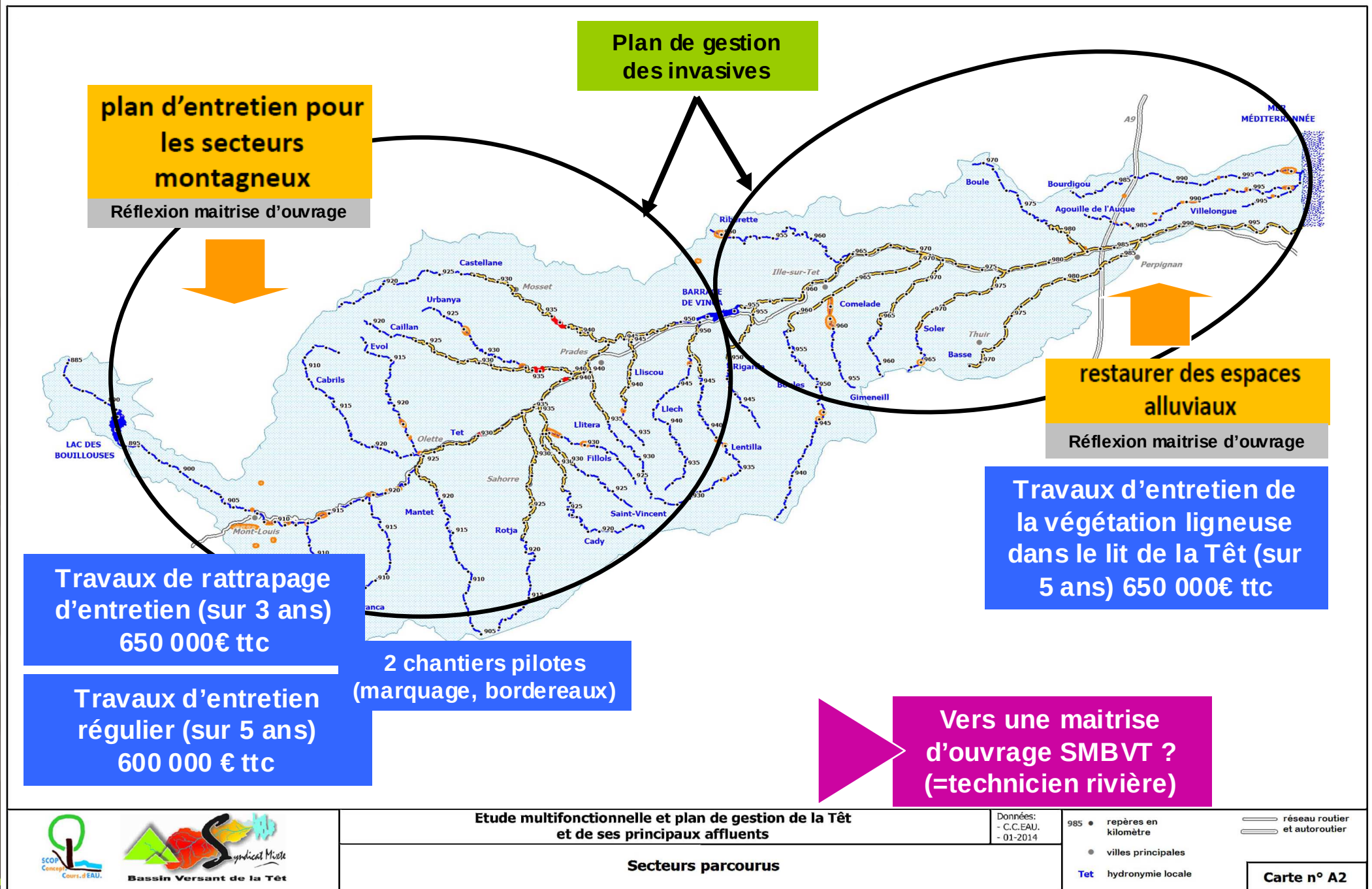
Validés en comité technique de septembre 2014
Validés en commission thématique de nov. 2014

Principales avancées sur les enjeux majeurs du volet 1 au cours de l'année 2014

La végétation des berges et du lit des cours d'eau remplit de multiples fonctions : des enjeux transversaux qui recoupent les objectifs du contrat de rivière et du PAPI



Principales avancées sur les enjeux majeurs du volet 1 au cours de l'année 2014



Principales avancées sur les enjeux majeurs du volet 1 au cours de l'année 2014



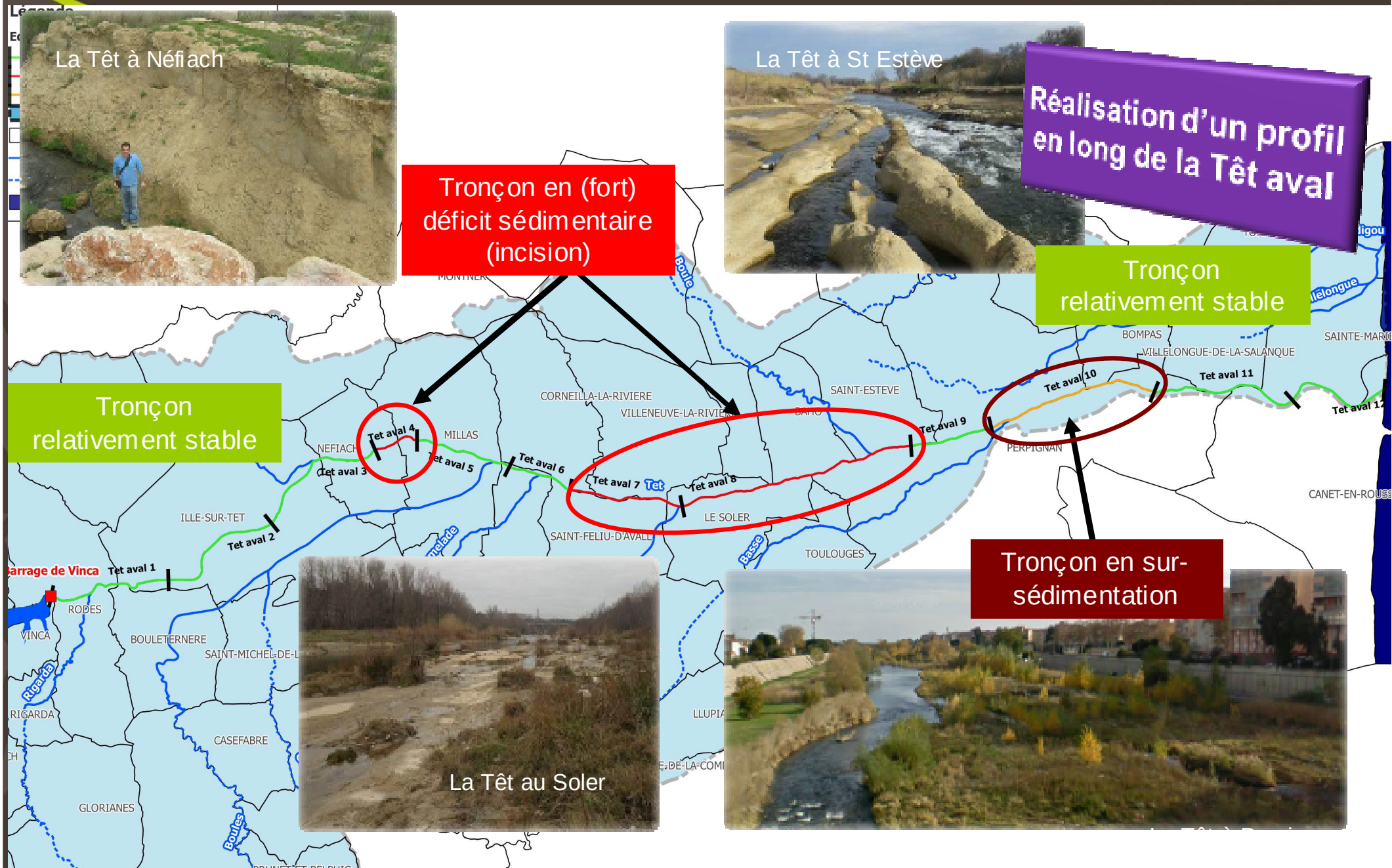
Les nappes à fleur d'eau remplissent la rivière !



« L'eau s'échappait dans la rivière »
Les puits de l'exploitation des frères Pelras au Solier se sont soudainement vidés pendant les travaux.

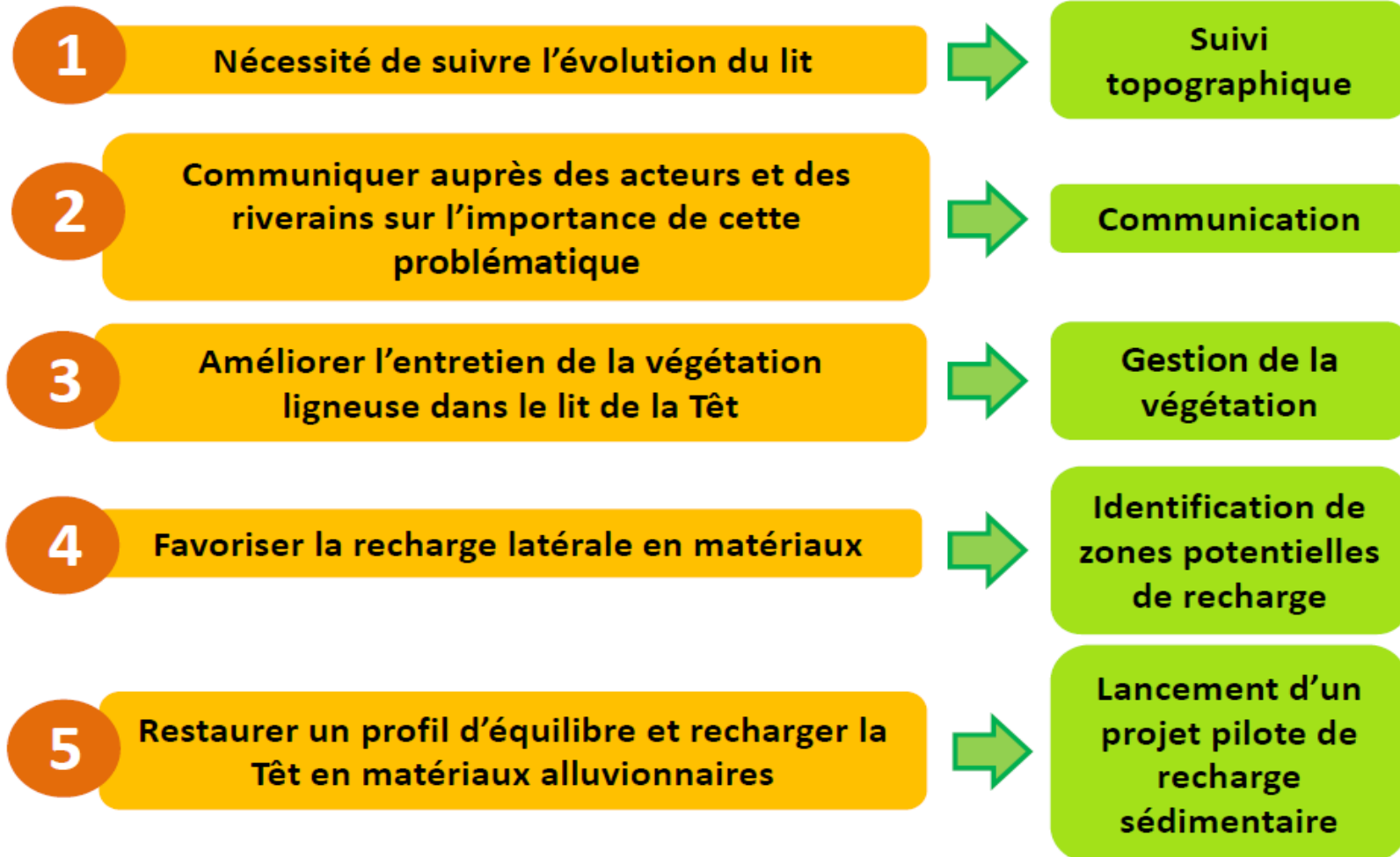


Principales avancées sur les enjeux majeurs du volet 1 au cours de l'année 2014



Principales avancées sur les enjeux majeurs du volet 1 au cours de l'année 2014

Quelles orientations du contrat sur cette thématique ?



Objectifs de ce premier contrat (5 ans)

Volet 2 : améliorer la qualité des eaux superficielles

**Poursuivre les efforts sur
l'assainissement collectif et non
collectif**

- Création de station d'épuration
- Extensions, réfection de réseaux
- Réalisation de schémas directeurs
- Schémas pluviaux, etc.

**Lutter contre les pollutions d'origine
industrielles et produits
phytosanitaires**

- Sensibilisation des usagers et pros.
- Mise en place de PAPPH
- Mise en œuvre du plan ECOPHYTO
- Raccordement entreprises
- Potences agricoles et aires de lavages

**Lutter contre les pollutions
accidentelles et produits dangereux**

- Problématique PCB
- gestion des déchets de crises
- substances émergentes (Université)

**Suivre la qualité des eaux
superficielles + communiquer**

- Suivi de la qualité des cours d'eaux (CG)
- Réalisation de profils baignades
- Suivis ponctuels canaux et plans d'eaux
- Suivi de l'embouchure de la Têt (PMCA)

2^e comité technique + 1 commission thématique à venir

Objectifs de ce premier contrat (5 ans)

Volet 3 : améliorer la gestion quantitative des eaux superficielles

Améliorer et valoriser les connaissances sur les ressources et les usages

- Améliorer et actualiser les connaissances sur les prélèvements
- Améliorer la connaissance des débits d'étiage
- Contribuer à la connaissance des relations nappe-rivière
- Informer, partager et valoriser les connaissances

Mettre en place une gestion économe de la ressource en eau superficielle

- Optimiser la gestion de la ressource sur les canaux d'irrigation
- Optimiser les prélèvements et la gestion des réseaux AEP
- Développer des pratiques plus économes en eau
- Communiquer et sensibiliser les usagers

Organiser la gestion concertée et le partage de la ressource en eau

- Mettre en place un espace de concertation
- Initier un plan de gestion de la ressource en eau
- Encadrer les modalités de prélèvements et de partage
- Définir les modalités de gestion en période de crise

Prévoir et anticiper pour assurer une préservation durable de la ressource et satisfaire les usages

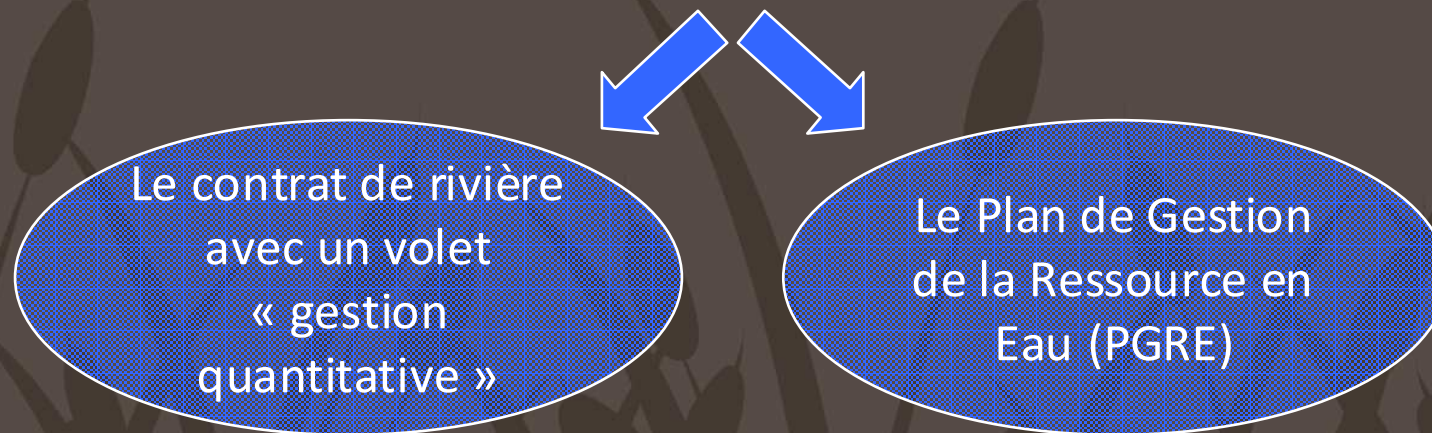
- Sécuriser l'alimentation en eau potable
- Sécuriser les secteurs agricoles irrigués
- Rechercher et développer des ressources de substitution
- Développer des solutions alternatives

A présenter en COTECH et en Commission Gestion Quantitative pour validation

Volet 3 : améliorer la gestion quantitative des eaux superficielles

Mettre en place une gestion partagée et optimisée de la ressource en eau superficielle pour rétablir et maintenir l'équilibre quantitatif des masses d'eau et satisfaire les différents usages et les besoins des milieux

2 outils complémentaires :



Quelle articulation entre Contrat et PGRE ?
Quel est l'objectif / l'ambition de chaque outil ?
Quelles échéances ?

Volet 3 : améliorer la gestion quantitative des eaux superficielles

QUID DU PGRE TÊT

Attentes des
acteurs
institutionnels ?

Volonté des acteurs
locaux de lancer la
démarche ? Quelle
implication ?

Feuille de route
PGRE des services
de l'Etat ?

Rôle des services
de l'Etat et articulation
avec le chantier
réglementaire ?

Légitimité du SMBVT à
porter et animer le
PGRE ? Reconnaissance
par tous les acteurs du
territoire ?

Quelle ambition
pour le PGRE ?
Quels objectifs ?



Calendrier prévisionnel



- > Poursuite du recensement des projets auprès des acteurs locaux
- > Finalisation de la rédaction des fiches actions

- Réunion des 3 comités techniques
- Réunion des 3 commissions thématiques

Présentation de l'avant projet de contrat juin/juillet

(programme d'actions prévisionnel)

Finalisation du document et plans de financements pour l'automne

(programme d'actions détaillées)

Dépôt du dossier définitif fin 2015

agrément du comité de bassin Rhône Méditerranée

La solidarité de l'eau en Têt

www.bassintet.fr

La procédure officielle

(Détails sur la plaquette)

C'est fait !

Dossier sommaire candidature

Un état des lieux, une définition des objectifs et pistes d'actions envisagées ainsi qu'un programme d'études complémentaires (état des lieux des pollutions urbaines, industrielles et agricoles ; étude piscicole...) sont élaborés. Le dossier est transmis au Ministère chargé de l'Ecologie avec les avis des services de l'Etat, de l'Agence de l'Eau et du Conseil Supérieur de la Pêche.

Diagnostic du bassin

Après le recueil des données utiles à la compréhension de la problématique de cours d'eau, un diagnostic est réalisé. Les défauts de connaissance sont identifiés.

C'est fait !

Comité d'agrément

Il examine le projet. Il se compose d'élus, d'usagers, de représentants de tous les ministères concernés par la gestion de l'eau et d'associations de protection de la nature.

C'est fait !

Mise en place du comité de rivière

Il représente l'ensemble des acteurs locaux (communes, Conseils régionaux, Conseils généraux, associations de protection de la nature...). Sa composition est arrêtée par le Préfet. Présidé par un élu, le comité pilote les études et élabore le dossier définitif.

C'est fait !

Signature du contrat et lancement des actions

Après avis favorable du comité d'agrément, le contrat est signé. Les travaux débutent. Le comité de rivière contrôle l'exécution en établissant un suivi et un programme annuel. A la fin du contrat de rivière, il est indispensable que la gestion de la rivière se poursuive.

Dossier définitif

Il présente les objectifs et le programme d'actions (amélioration de l'assainissement des communes et des industriels, plantation de ripisylve, revitalisation de tronçons de cours d'eau...). Il est transmis avec les mêmes avis que pour le dossier sommaire au comité d'agrément.